



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 27 juin 2019 - Nombre de Conseillers en exercice : 12 -Présents : 11 - Votants : 12

Etaient présents : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE, Pascal DOMPNIER, Frédéric DUPUIS, Nicolas LAMBERT, Françoise ROL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

Procuration : Grégory DI FEDE à Sébastien ROSSAT

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

Demande de rajout à l'ordre du jour :

- Emplacement réservé pour le projet Vidal Jean-Pierre
- Autorisation de signature de la convention de mandat entre le SIVAV et la commune pour l'aménagement du PUMPTRACK
- Embauche d'un ASVP pour la saison d'hiver
- Création d'une commission pour l'étude de l'achat éventuel d'une partie du terrain communal utilisé par l'ESI (Ecole de Ski International) pour leur activité du jardin d'enfants
- Travaux divers sur les chemins des hameaux

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2019 à l'unanimité

1 –Aménagement du projet de « Côte Ratel »

Après plusieurs discussions entre les divers intervenants concernés par ce dossier, il a été donné un accord de principe sur l'aménagement du projet de M. PELLETIER avec les prescriptions suivantes qu'il devra réaliser afin de concrétiser le projet :

- Accès : réalisation, de la voirie d'accès sur le chemin de Comborcière et l'emplacement réservé n° 26 jusqu'à la voirie existante
- Réseau public d'eaux usées : prise en charge du coût inhérent au renforcement du réseau d'eaux usées sur 230 ml
- Réseau public d'électricité : prise en charge du coût de raccordement au réseau ENEDIS
- Emprise foncière : s'engage à céder gratuitement les servitudes nécessaires en limite Nord, le long du chemin rural, pour la réalisation d'une piste de ski et d'un tapis pour remonter les skieurs jusqu'à la route à l'amont

Aucune dépense ne sera prise en charge par la collectivité sur ce projet.

Vote à bulletin secret : 9 pour – 2 contre – 1 abstention

1 –a – Aménagement du projet du « Caprice Blanc »

Une modification du règlement du PLU est nécessaire pour la suite de ce projet. La révision du PLU est en cours mais dans le cadre de la compétence transférée, c'est la Communauté de Communes qui est en charge de ce dossier.

Il est rappelé que dans les années à venir, les permis de construire devront être étudié en amont avant qu'un projet soit sorti de terre pour anticiper les problèmes rencontrés sur les réseaux existants.

Le Maire fait part **des décisions** de la Commission Départementale de la Nature, du Patrimoine et des Sites qui a eu lieu le 26 juin dernier :

- Avis favorable pour la zone d'activité économiques « Les Chaumes » sous réserve d'une étude de risque et de valorisation paysagère du site
- Avis défavorable pour la zone d'habitat à l'Alpettaz (une explication devrait nous être apportée par les services compétents sur les motifs de cette décision défavorable)

Bernard COVAREL indique le choix de la 3CMA de ne plus travailler avec M. PROTSSENKO Michel qui avait engagé la procédure de la révision du PLU avec la commune. Après le transfert de la compétence obligatoire avec la 3CMA du PLU, la 3CMA avait continué de travailler avec la société de M. PROTSSENKO.

2 – Aménagement zone agricole

Le Conseil Municipal valide un accord de principe pour vendre à M. COYNEL Jean-Baptiste la parcelle communale n° 1878 pour une superficie de 389 m² située au Plan des Chaumes pour l'installation de son entreprise de menuiserie bois et PVC.

Le prix sera demandé au service des domaines.

Vote à l'unanimité

3 – Aménagement de parkings à la Toussuire

Des discussions sont engagées afin de trouver une meilleure solution à l'aménagement de parkings supplémentaires sur la station. La solution proposée ne convient pas à tous les élus.

Vote : 9 pour – 2 abstentions (Nathalie RONCO – Stéphane TRUCHET) 1 contre (Françoise ROL)

4 – Projet route de Champs L'Eriscal

Pascal DOMPNIER fait part de l'accord du Syndicat des copropriétaires de Champ l'Eriscal pour un échange de terrain avec la commune sous réserve d'accomplissement de la collectivité des travaux suivants :

- Mise en place de barrières en bois de protection de chaque côté de la route, en amont et en aval afin de se protéger des éventuelles chutes de véhicules
- Mise en place de 2 candélabres au niveau de la partie haute des barrières comme indiqué sur le plan
- Décaissement au sommet du mur de soutènement vers le parking Lauze Côte Louve afin d'éviter les eaux de ruissellement

Vote : à l'unanimité

5 – Demande de participation financière pour 2 skieurs du Ski Club de la Toussuire

Afin d'aider 2 jeunes licenciés du « ski club de la Toussuire » dans leur projet de skier au plus haut niveau pour la saison d'hiver 2019/2020, le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 1.000 € chacun. Maël PELTIER et Théo SIMON-NEYROUD porteront les couleurs de la Toussuire – Les Sybelles.

Vote à l'unanimité

6 – Demande de subvention exceptionnelle par le « Nautic Club Mauriennais »

L'Association « Nautic Club Mauriennais » fait part qu'un jeune nageur de la Toussuire est parvenu à se qualifier aux Championnats de France Jeunes, qui se dérouleront à Tarbes du 11 au 14/07/2019.

Ainsi Sacha BOUTEILLER représentera le Nautic Club Mauriennais, au plus haut niveau de la discipline. Le coût financier est très important pour le club, c'est pourquoi il demande une aide afin de couvrir les frais de déplacements.

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 500 €.

Vote : 11 pour et 1 non participation au vote (Christelle BATAILLER)

7 – Projet de modification des tarifs d'occupation du domaine public

Sébastien ROSSAT souhaite modifier les modalités de perception des redevances d'occupation du domaine public. En effet, au vu des problèmes rencontrés cet hiver, il est nécessaire de revoir le mode de fonctionnement. Il rappelle que toute demande doit passer par la commune et non par l'Office du Tourisme.

Renouvellement d'occupation du domaine public par M. BONNEL Alexis pour l'installation des activités jeux gonflables et trampolines élastiques de l'été 2019.

Installation d'un parc de jeux gonflables et d'un trampoline élastique sur la parcelle communale située sur la zone du marché. L'indemnité d'occupation est de 2 € le m², elle s'élèvera à 800 € pour la saison d'été.

Vote : à l'unanimité

8 – Acquisition de l'espace réservé du projet de M. Vidal Jean-Pierre

Monsieur Jean-Pierre VIDAL a déposé un permis de construire modificatif pour un projet d'extension d'une habitation : terrasse, garage et changement de destination des garages existants en commerce sur un terrain au lieu-dit « Comborcière » route des Champions. Il souhaite que l'emplacement réservé institué par la commune soit levé.

Pas de vote

9 – Autorisation de signature de la convention de mandat entre la commune, le SIVAV et la commune de St Colomban des Villards ayant pour objet l'amélioration qualitative de l'offre vélo-VTT par l'aménagement de Pumptracks

Dans le cadre du développement touristique du territoire Arvan-Villards, les communes ont exprimé leur volonté de réaliser des travaux d'aménagements de zones ludiques et de pratique du vélo et du VTT, sur le territoire et plus précisément sur les communes de Fontcouverte-la Toussuire et de St-Colomban-des-Villards.

Pour une question de cohérence de l'aménagement et de la bonne exécution des travaux, il a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique du SIVAV. C'est pourquoi, il est nécessaire de signer une convention de mandat avec les communes afin de confier au mandataire le soin de réaliser cette opération pour le compte des communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer cette convention de mandat.

Vote : à l'unanimité

10 – Embauche d'un ASVP pour la saison d'hiver

Le Conseil Municipal valide l'embauche pour la saison d'hiver 2019/2020 d'un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

Vote à l'unanimité

11 – Etude de l'achat éventuel par l'ESI (Ecole de Ski International) du terrain qu'il exploite pour leur activité du jardin d'enfants

Une commission composée de Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Fernand AUGERT et Christelle BATAILLER sera chargée d'étudier la demande de l'ESI.

Informations et questions diverses

Rénovation thermique des immeubles de la Toussuire

Le Maire rappelle la demande de la société Alpes AMO concernant le projet de rénovation thermique des immeubles de la Toussuire. Il précise que les collectivités ne sont pas autorisées à donner des subventions à des privés sauf pour un intérêt communal et il y a lieu de respecter les règles de la concurrence.

M. et Mme BADIE sollicite la collectivité pour réhabiliter le chemin communal de la Roche des Vincent dans son état originel, car actuellement il passe en partie sur leur propriété.

Chemins Communaux : Pascal DOMPNIER fait part du retard de l'entretien des chemins communaux et assure que le nécessaire sera fait rapidement. Sébastien ROSSAT évoque le problème des embauches aux services techniques. Les candidats, déjà difficiles à trouver, n'ont pas de qualification pour la conduite des engins

Cinéma : Devis de CINEMATERIEL pour le changement de CDM Box MAX avec TMS CDM comprenant disques durs pour un montant de 5428 €. Un virement sera fait du budget communal au budget du cinéma car cette dépense n'était pas prévue.

Association Touss en Font : Christelle BATAILLER souhaite que 2 rencontres par an avec les membres de l'Association soient programmées.

Nicolas LAMBERT, au nom du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, demande l'avancement du dossier de la réhabilitation de l'Office de Tourisme.

Mme VACHER Monique souhaite vendre à la commune son container à la Grangette. Les élus proposent de lui acheter pour 1 € symbolique.

Une rencontre aura lieu à la sous-préfecture le 5 juillet 2019 pour discuter de la création d'un OTI des Sybelles.

Séance levée à 21 h 20.

Le Maire,

Bernard COVAREL